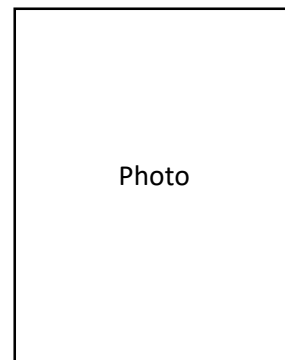




Aiki Dojo de Marseille
Formulaire d'inscription Saison 2022/ 2023
Activité YOGA



Adhérent*

Nom Prénom
Né(e) le à Dépt.
Pays

Coordonnées

Adresse
CP Ville
Mobile Tél. domicile/fixe
Email

**Précisez si vous êtes aussi pratiquant Aïkido au dojo*

Loi Informatique et Libertés et Droit à l'image

Autorisez-vous les membres du Bureau de l'Aiki Dojo de Marseille (ADM) à diffuser votre image ?

(Sur les médias suivants : Site Web ADM, Page Facebook ADM, Page Instagram ADM, Twitter)

OUI NON

Vos données collectées ne seront utilisées que dans le cadre de l'activité et de la promotion de l'Aiki Dojo de Marseille. Vous avez un droit de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles sur simple demande à l'adresse mail serge.long@outlook.fr

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable au sein de l'association Aiki Dojo de Marseille (disponible sur le site internet de l'association) et je m'engage à le respecter.

À : Le :

Signature :



Aiki Dojo de Marseille Informations Pratiques – YOGA

Les cours sont dispensés au Dojo situé 16 bis avenue Viton 13009 Marseille.

Horaires des cours

MARDI 10h15 à 11h45
JEUDI 12h15 à 13h45

Cotisation annuelle

Adhésion annuelle Association ADM : 20 €
Cotisation annuelle 240 € *

Les règlements sont reçus **en début de saison** et sont effectués selon les modalités suivantes : 3 chèques à raison d'un chèque par trimestre de pratique (3 chèques de 100€, 80€ et 80€). Les règlements en espèces ne sont pas acceptés. Les chèques remis en début de saison seront encaissés au début de chaque trimestre. Chaque trimestre entamé sera entièrement dû.

* *si vous êtes aussi pratiquant Aïkido au dojo : -50% sur la cotisation annuelle (3 chèques de 40€)*

Cours d'essai :

1 cours d'observation suivi de 1 à 2 cours d'essai (maximum). La participation au(x) cours d'essai sera également soumise au règlement préalable de l'adhésion annuelle à l'Association (20€), qui intègre l'assurance du pratiquant.

Dossier d'inscription – à remettre (complet) en début de saison

- Formulaire d'inscription complété et signé
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Yoga (datant de moins de 3 mois)
Date du certificat médical
- 1 photo d'identité
- Equipement exigé : Survêtement –Tabis ou chaussettes (sur le tatami) - Tongue (pour se déplacer dans le dojo) -Tapis de Yoga
- Règlement intégral adhésion à l'association + cotisation (3 chèques)

Téléphone : 04 91 87 29 72 / 06 88 08 92 06

Site web : <https://www.aikido-marseille.org/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/aikidojomarseille.fr>